

Tulle, vendredi 11 février 2022

Communiqué

LE DIOCÈSE DE TULLE ET LES PARQUETS DE TULLE ET DE BRIVE-LE-GAILLARDE SIGNENT UN PROTOCOLE POUR PRÉVENIR LES ABUS SEXUELS

L'Église en France et la Justice de notre pays travaillent ensemble pour lutter contre les abus sexuels. En Corrèze, les parquets de Brive-La-Gaillarde et de Tulle et le diocèse sont convenus d'un Protocole de transmission aux Parquets des signalements d'infractions sexuelles portés à la connaissance de l'autorité diocésaine. L'objectif est de créer les conditions d'une relation de confiance dans la durée entre les deux parties signataires pour renforcer la lutte contre les abus sexuels.

Ce vendredi 11 février, M. François FOURNIÉ, Procureur de la République de Tulle, et Mgr Francis BESTION, Évêque de Tulle, se sont rencontrés à l'Évêché pour signer ce protocole. Il est conclu pour une durée d'un an *ad experimentum*. A l'issue de cette période, une réunion sera tenue entre le diocèse et les parquets afin de faire un état de son application et d'identifier, si nécessaire, les améliorations à y apporter.